



Ville de Malmédy

PROJET PEDAGOGIQUE



PLAINE DE VACANCES DE LA VILLE DE MALMEDY



INTRODUCTION

L'ONE décrit les centres de vacances comme des « services d'accueil » d'enfants pendant les vacances. Ces espaces sont encadrés par des équipes d'animation qualifiées et qui ont pour mission de « contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires » (décret du 17 mai 1999).

Les centres de vacances ont pour objectifs de favoriser :

- **Le développement physique** de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique des jeux, de sport ou d'activités de plein air ;
- **La créativité** de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions ;
- **L'intégration sociale** de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- **L'apprentissage de la citoyenneté** et la participation.

Il existe trois types de « centres de vacances » :

- **La plaine de vacances** : « Service d'accueil non résidentiel d'enfants ». Notamment proposées par des communes, mais également par des organisations de jeunesse reconnues et d'autres associations, ces initiatives sont organisées généralement dans l'environnement géographique et social habituel des enfants qui rentrent tous les soirs chez eux. C'est de l'externat.
- **Le séjour de vacances** : « Service d'accueil résidentiel d'enfants »
- **Le camp de vacances** : « Service d'accueil résidentiel d'enfants ».

Depuis octobre 2008, la commune de Malmedy est entrée dans le décret ATL - Accueil Temps Libre - agréé et subsidié par l'ONE.

En huit ans, l'offre des stages s'est fortement accrue. Notre Commune fait appel à des clubs sportifs, à des organisations extérieures, à la Province, ... et le choix des thématiques sont très étendu.

Depuis novembre 2010, les « Ateliers du Monde », déjà agréés par l'ONE en tant qu'activités extrascolaires du mercredi après-midi, proposent des stages lors de toutes les périodes de vacances scolaires. La demande d'agrément en tant que « plaine de vacances » est donc introduite pour cet espace qui est devenu un espace de stage attendu tant par les enfants que par leurs parents.



PROJET PEDAGOGIQUE

1. Statut du pouvoir organisateur (PO)

La Ville de Malmedy est un pouvoir public.

L'échevin en charge de ce dossier est Monsieur Jean-Paul Bastin, Bourgmestre.

Inscrite dans le décret ATL depuis octobre 2008, la Commune de Malmedy s'est engagée à respecter le Code de qualité de l'accueil ; à savoir :

- ✓ Soutenir le développement d'une politique générale de l'enfance conçue pour promouvoir le bien-être de tous (enfants et parents) ;
- ✓ Mettre en place des principes psychopédagogiques pensés, orientés et organisés en fonction d'une recherche de qualité ;
- ✓ Organiser des activités adaptées aux rythmes et aux besoins des enfants ;
- ✓ Eviter toute forme de discrimination : sexe, race, origine socio-culturelle ou socio-économique ;
- ✓ Assurer un encadrement par du personnel qualifié et en nombre suffisant ;
- ✓ Favoriser les relations avec les parents, les collectivités et les associations locales ;

2. Objectifs éducatifs

La Commune de Malmedy organise les plaines des « Ateliers du Monde » durant les congés scolaires : Toussaint, Noël, Carnaval, Pâques et en été.

Le nombre de semaines peut varier d'une année à l'autre en fonction des besoins et des jours fériés.

Les buts de ces Ateliers sont :

- ✓ D'offrir des stages ludiques, diversifiés et enrichissants à tous les enfants qui s'inscrivent à la plaine.
- ✓ De permettre aux enfants de passer d'agréables congés scolaires en découvrant des activités et des lieux auxquels ils n'ont pas toujours accès.
- ✓ De donner la possibilité aux parents qui travaillent de concilier leur vie professionnelle et familiale, notamment en offrant à leurs enfants un lieu proche de chez eux, adapté aux besoins de leurs enfants et accessible financièrement.
- ✓ De promouvoir un mode de vie où les habitudes saines sont favorisées afin de les transmettre aux enfants (alimentation saine et variée, tri des déchets, hygiène de vie, ...).

- ✓ D'harmoniser les stages en veillant à équilibrer des activités culturelles, sportives, environnementales,
- ✓ De prendre en considération l'intérêt et la motivation des enfants en fonction de leurs âges.
- ✓ De découvrir de nouveaux espaces qui sont des lieux d'intégration sociale et d'apprentissage de l'autonomie.

3. Public ciblé

Espace accueillant des enfants de 2½ à 12 ans.

4. Participation financière

- ✓ 50€ par semaine et par enfant habitant sur la Commune de Malmedy.
- ✓ 60€ par semaine et par enfant habitant les communes voisines.
- ✓ 5€ de réduction à partir du deuxième enfant.

Le prix des stages ne doit jamais être un frein pour les parents. Des solutions individuelles peuvent être trouvées en fonction de chaque situation sociale.

Un prix dégressif pour les familles nombreuses est proposé.

Une attestation de déductibilité des frais de participation aux activités de vacances est remise au responsable fiscal de l'enfant.

5. Taux d'encadrement

Les inscriptions se font à l'avance afin d'assurer la cohérence et le suivi des activités. La connaissance préalable du nombre d'enfants permet en outre de constituer des groupes stables et dont l'encadrement est adéquat.

Les normes d'encadrement sont celles édictées par la Communauté Française pour les centres de vacances, à savoir :

- ✓ Un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans ;
- ✓ Un animateur par groupe de 12 enfants de plus de 6 ans.
- ✓ Un animateur sur trois doit être breveté.

6. Qualification du personnel

L'encadrement sera assuré par une équipe d'animateurs formés et compétents :

- ✓ Une coordinatrice brevetée responsable du site ;
- ✓ Un animateur breveté ou assimilé ;
- ✓ des animateurs non brevetés.

Le personnel breveté formant le noyau fixe est engagé avec des contrats à durée indéterminée. Cela permet d'avoir une équipe stable qui rassure les parents.

Plusieurs rencontres et réunions de travail entre les animateurs et la coordination sont organisées préalablement à la plaine en vue de préparer de façon optimale les différentes activités. Chacun à un rôle actif à jouer.

De plus, à la fin de chaque journée de stage, une évaluation est organisée afin de pouvoir se concerter sur son déroulement, pour permettre de garder une cohérence d'action et de peaufiner les activités du lendemain.

Une évaluation globale des semaines de plaine de vacances est faite après chaque période en vue d'ajuster et d'améliorer le fonctionnement général de l'accueil.

7. Rôles spécifiques des différents acteurs

La coordinatrice assure :

- ✓ La supervision, l'orientation, l'aide et l'information de l'équipe ;
- ✓ Le relais entre le bureau et l'équipe;
- ✓ La promotion des plaines de vacances ;
- ✓ L'aspect administratif en conformité avec les attentes de l'ONE ;
- ✓ La comptabilité relative à la période d'accueil;
- ✓ Le secrétariat (inscriptions, attestations fiscales et/ou pour les mutualités, ...).

L'équipe d'animation a pour mission :

- ✓ D'établir un projet suivant un thème choisi;
- ✓ De mettre en commun les différentes activités prévues;
- ✓ D'être l'interlocuteur privilégié de l'enfant afin de lui garantir toute la stabilité et l'équilibre nécessaires. Il respectera son rythme et favorisera son autonomie.
- ✓ De répartir les groupes d'enfants;
- ✓ D'aménager les locaux;
- ✓ D'établir un règlement interne pour le respect de l'autre et de soi-même;
- ✓ De discuter de problèmes et de négocier des solutions;
- ✓ D'établir une évaluation, un bilan avec la coordinatrice.

8. Projet éducatif tenant compte des normes imposées par le décret

- ✓ **Le développement physique** par des activités variées et adaptées à l'âge, à la motivation, aux capacités et aux besoins de chaque enfant, dans la mesure du possible en plein air. Ces activités permettent autant le divertissement que le développement des capacités, avec un esprit de fair-play et d'entraide. Elles s'inscrivent également dans l'apprentissage d'une hygiène de vie équilibrée.
- ✓ **Le développement physiologique** par une attention particulière aux besoins vitaux tels que: boire, manger, respirer, bouger, se reposer...
- ✓ **La créativité** par des activités qui favorisent l'imagination, la liberté d'expression et le plaisir. L'enfant est considéré comme étant acteur de ses activités au sein d'un cadre adapté mis à sa disposition.
L'apprentissage de différentes techniques permet à l'enfant de s'exprimer et de se connaître en tenant compte de ses aptitudes et de ses limites.

- ✓ **L'intégration sociale**, par l'acceptation de la différence et des limites de chacun. Il s'agit également de contribuer à l'apprentissage de la confiance en soi et aux autres, de construire et de se construire ensemble.
- ✓ **La citoyenneté** par l'explication et la mise en application d'un ensemble de règles cohérentes et de valeurs communes basées sur l'entraide, la solidarité, le respect et l'acceptation des autres ainsi que la liberté d'expression dans un esprit de réciprocité et de responsabilité.

9. Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Pour vivre ensemble, il est nécessaire de se fixer des limites à ne pas dépasser afin de respecter les autres et ainsi d'être soi-même respecté.

Un ROI est primordial afin que les plaines soient des espaces agréables pour tous.

ROI en Annexe 1

10. Horaire

Les activités s'inscriront dans le cadre d'un horaire type à savoir :

- ✓ 8h00 à 9h00 : garderie prévue
- ✓ 9h00 à 10h00 : activités en groupe
- ✓ 10h00-10h15 : collation
- ✓ 10h15- 12h00 : activités en groupe
- ✓ 12h00 à 13h00 : repas - pique-nique + récréation
- ✓ 13h00 à 14h00: reprise des activités par le plus grands et repos pour les petits
- ✓ 14h00-15h45 : activités
- ✓ 15h45 à 16h00 : collation
- ✓ 16h00 à 16h30 : retour des enfants
- ✓ 16h30 à 17h30 : garderie prévue

11. Une information de qualité

- ✓ Les parents sont invités, dès l'inscription de leur(s) enfant(s), à lire le R.O.I. ainsi que le projet pédagogique.
- ✓ Les parents devront compléter une fiche médicale à chaque période (**Annexe 2**).
- ✓ Les animateurs chargés de l'accueil du matin ou du soir transmettent les informations aux parents (activités prévues, sorties, besoins particuliers, évènements marquants de la journée, ...). De même, les parents peuvent profiter de ce moment pour signaler l'une ou l'autre chose concernant son enfant (allergie, maladie particulière, événement ponctuelle, ...). L'animateur en place prend soin de noter ces informations dans le carnet de communication qui doit être lu par l'ensemble de l'équipe, quotidiennement.

12. Une infrastructure adaptée

Les sites retenus pour ces centres de vacances sont ceux qui offrent la plus grande polyvalence et la sécurité nécessaire. Ceux-ci sont susceptibles de changer occasionnellement.

Les locaux mis à disposition ont les avantages suivants :

- ✓ proximité d'espaces verts et d'une plaine de jeux ;
- ✓ espaces extérieurs sécurisés ;
- ✓ sanitaires (WC- Lavabos) ;
- ✓ téléphone - eau potable ;
- ✓ pharmacie ;
- ✓ espace réservé aux siestes des plus petits ;
- ✓ nettoyés régulièrement.



Les centres de vacances se distinguent des autres types d'initiatives d'accueil pour les enfants par des objectifs pédagogiques de type "généralistes" (créativité, participation, socialisation, esprit d'équipe,...). Les activités ne sont pas spécialisées et sont considérées comme des moyens pour atteindre les objectifs pédagogiques, elles ne sont pas des fins en soi, dans une recherche de résultats ou de performances.

Le but premier des centres de vacances est que les enfants s'amuse et s'épanouissent ensemble dans un véritable esprit de « vacances ».